

La Fondation de prévoyance pour les cadres de la CSS assure les membres du cadre – complémentaiement à la Fondation de prévoyance pour le personnel – contre les conséquences économiques de la perte de gain due à l'âge, à l'invalidité et au décès.

## Fondation

### Conseil de fondation

#### Représentants des employés

Christian Schmid – Vice-président  
Roland Gisler

#### Représentants de l'employeur

Daniel Zimmermann - Président  
Oliver Wälti

### Caisse de pension / Gestion

Fondation de prévoyance pour les cadres de la CSS  
058 277 14 24, pk@css.ch

### Indices

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Taux de couverture</b>	120.1 %	119.8 %	118.8 %
<b>Intérêt avoir de vieillesse</b>	4.50 %	10.00 %	4.00 %
<b>Nombre d'assurés actifs</b>	421	393	326
<b>Fortune totale</b>	41.1 Mio.	36.9 Mio.	32.9 Mio.

## Processus d'épargne

### Salaire annuel déclaré

Salaire annuel de base ainsi qu'une partie du bonus-cible

### Seuil

CHF 120'000 salaire annuel déclaré (calculé sur un taux d'activité à 100%)

### Salaire annuel assuré

salaire annuel brut plus une part du bonus cible moins une déduction de coordination CHF 100'000 multiplié avec 60 % plus CHF 14'340 (1/2 rente AVS)

### Cotisations

Age	Employé	CSS	Bonification
	incl. 1.0 % risque	incl. 2.0 % risque	
20 - 44	8.0 %	12.0 %	17.0 %
45 - 54	10.0 %	14.0 %	21.0 %
55 - 65	12.0 %	16.0 %	25.0 %

### Plans de prévoyance

Plan de prévoyance Standard

Plans supplémentaires +2 % ou +3 % éligible (cotisation CSS reste)

## Départ à la retraite

### Moment du départ

analogue à la Fondation de prévoyance pour le personnel de la CSS

### Rachat privé

Possibilité de rachat facultatif pour augmenter l'avoir de vieillesse ainsi que préfinancer la réduction de rente lors d'une retraite anticipée (tableau selon annexe 1 et 2 du règlement de prévoyance)

### Prestation de vieillesse

Versement de l'avoir disponible en forme d'un capital de vieillesse

### Rente de vieillesse

Possibilité «d'acquisition» d'une rente de vieillesse à la valeur équivalente au taux de conversion de la Fondation de prévoyance pour le personnel

## Prestations de risques

### Rente d'invalidité

70 % du salaire assuré

### Exonération de cotisations

Début simultanément avec la rente d'invalidité de la Fondation de prévoyance pour les cadres de la CSS

### Rente pour enfant d'invalidité

20 % de la rente d'invalidité pour les enfants existants lors de l'entrée de l'invalidité

### Capital-décès

Régime bénéficiaire selon règlement, art. 19 – modification du régime bénéficiaire possible au moyen du formulaire de demande écrite

### Déclaration de santé

est faite pour les personnes qui ne sont pas pleinement aptes à travailler ou sur demande du réassureur